

PROTOCOLE

de prévention de la pandémie grippale

➤ RAPPEL DES SYMPTÔMES :

La transmission du virus de la grippe A/H1N1, infection respiratoire très contagieuse, s'effectue de la même manière que celle de la grippe saisonnière :

- Dans l'air par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons
- Par le contact rapproché avec une personne malade
- par le contact avec les objets touchés, donc contaminés, par une personne malade

Comment reconnaître la grippe A/H1N1

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : **fièvre supérieure à 38°**, ou **courbatures**, ou **grande fatigue**, **ET toux** ou **difficultés respiratoires**. Si vous ressentez ces symptômes, **appelez votre médecin traitant**.

➤ LES GESTES QUI PROTEGENT

Le respect de certaines règles d'hygiène élémentaire limite les risques de contamination. Vous devez les appliquer vous-même et les apprendre dès maintenant à vos enfants :

1. Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier quand vous toussiez ou éternuez ; le jeter ensuite dans une poubelle et se laver soigneusement les mains
2. Se laver régulièrement les mains et avec soin, avec du savon ou une solution hydro-alcoolique (Amukine, par exemple) en comptant jusqu'à trente
3. Eviter tout contact avec une personne malade ; de manière générale, éviter les rapports rapprochés (poignées de main, embrassades)

Pour en savoir plus : www.pandemie-grippale.gouv.fr ; www.education.gouv.fr ; www.inpes.fr . www.alerte-aefe.fr

Textes officiels : B.O. n°31 du 27 août 2009, *Education à la santé, Pandémie grippale A/H1N1 : impact sur le milieu scolaire et conduite à tenir ; Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A/H1N1 - diffusion des gestes barrière dans les classes ; Rôle des personnels de santé dans le cadre d'une pandémie grippale*

V. également le site de l'établissement : www.lsmi.it

➤ LES MESURES AU LYCEE

○ ALERTE NIVEAU 1 (à compter du 3 septembre 2009):

▪ **Sensibilisation:**

- Information lors des réunions de pré-rentrée des mesures de protection individuelles et collectives
- Sessions d'information en classe par le professeur principal la première semaine de la rentrée
- Information actualisée sur le site de l'établissement
- Recueil des adresses électroniques de tous les personnels et élèves
- Communication par courrier électronique et sur le site du protocole de prévention de la pandémie grippale

PROTOCOLE

de prévention de la pandémie grippale

- **Prévention :**
 - Campagne d'affichage dans tout l'établissement (*hygiène des mains, gestes simples*)
 - Lavage des mains obligatoire en primaire / mise à disposition pour le secondaire d'une solution hydro-alcoolique à l'entrée de la demi-pension
 - Port de masques par le personnel de restauration
 - Nettoyage quotidien approfondi de l'infirmerie
 - Mouchoirs jetables à disposition à l'infirmerie
 - Nettoyage des poignées de porte et des rampes d'escaliers 1 fois/jour
 - Eviter de boire au robinet
 - Eviter de porter des stylos, bouchons..., à la bouche

- **En cas de suspicion, de symptômes**, il est demandé aux élèves et aux personnels de ne pas venir à l'école, d'informer l'établissement par téléphone ou par courriel, et de prendre contact avec son médecin traitant ; en cas d'infection, prévenir immédiatement l'équipe de direction
 - Si les symptômes se manifestent à l'école :
 - prise en charge immédiate par l'infirmière (vient chercher l'élève en classe)
 - isolation et pose de masque
 - appel à la famille qui doit prendre en charge l'élève et contacter son médecin traitant
 - communication à l'infirmière du diagnostic établi par le médecin
 - Si le cas de grippe A(H1N1) est avéré :
 - L'établissement informe immédiatement les élèves et les personnels ayant été en contact avec le malade ; les parents d'élèves sont également informés par courrier électronique. Si des symptômes se déclarent, une consultation médicale s'impose
 - Information étendue aux structures utilisant l'établissement
 - Isolement pendant 7 jours consécutifs à l'issue desquels le malade peut revenir dans l'établissement

○ ALERTE NIVEAU 2 : 3 cas déclarés dans la semaine

- Maintien des mesures d'alerte de niveau 1
- Nettoyage des poignées de porte et rampes d'escaliers 2 fois/jour
- **Fin de l'accueil collectif (dépose des enfants à l'entrée l'école)**
- **Entrée limitée aux personnels de l'établissement**

○ ALERTE NIVEAU 3 : fermeture totale ou partielle décidée par le chef de poste

- Fermeture partielle ou complète de l'établissement pendant 6 jours consécutifs minimum
- Aération / ménage des locaux
- Mise en place par l'équipe enseignante d'un accompagnement pédagogique non présentiel par l'équipe enseignante du lycée (ressources CNED également prévues sur www.academie-en-ligne.fr , TV5 Monde, France Culture)